

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DAC 402 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (94500 Champigny-sur-Marne).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale, 88 avenue Marx Dormoy, 94500 Champigny-sur-Marne l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2: La subvention attribuée à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale, au titre de 2016, est fixée à 50.000 euros soit un complément de 25.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 21153 / 2016_00165.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 25.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001. Provision pour subventions au titre de la mémoire.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

